



# Conseil communal de Servion

## Procès-verbal de la séance du 7 décembre 2018

Président :	M. Philippe Chaubert	
Secrétaire :	Mme Philippa King Rojo	
Scrutateurs :	Mme Sylvie Gobet	
	M. Jérôme Padrun	
Ouverture de la séance :	20h00	
Nombre de conseillers :	Assermentés :	50
	Quorum :	26
	Présents :	44
	Excusés :	5
	Absents :	1
	Assermenté en séance :	0
	Majorité de séance :	23
1. Approbation de l'ordre du jour et du PV de la séance du 29 octobre 2018	<p>Avant d'ouvrir officiellement la séance, M. Philippe Chaubert, président, remercie le comité des fêtes qui a organisé l'accueil du soir sur la place du village, puis il salue dans le public les quelques nouveaux citoyens – les personnes qui ont obtenu la nationalité suisse durant l'année écoulée – et les jeunes citoyens – les personnes ayant atteint l'âge de majorité en 2018 – qui ont répondu à l'invitation de la municipalité. Il rappelle que seuls les membres assermentés du conseil ont le droit de prendre la parole lors des débats et que, pour le faire, ils doivent lever la main, attendre l'autorisation du président, puis se lever et se présenter à chaque prise de parole.</p> <p>L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.</p> <p>Concernant le PV du 29 octobre 2018, M. Daniel Weisser relève qu'au début de la séance, puisqu'il y avait 43 conseillers présents, la majorité était de 22 et non de 23. Ce n'est qu'à la suite de l'assermentation de deux nouveaux conseillers que la majorité de séance est passée à 23. Il souhaiterait également faire figurer cette information initiale dans le PV. Le président est d'avis que celle-ci est sans importance puisque, excepté l'adoption de l'ordre du jour et du PV de la séance précédente, aucune décision ne devait être prise en début de séance et que le chiffre qui importe est celui après assermentation.</p> <p>Le président remarque que, dans le PV, certaines phrases ont été tronquées. Par conséquent, il demande aux conseillers de voter sur le fond et non sur la forme du PV, qui sera corrigé avant d'être affiché.</p> <p>M. D. Weisser aimerait qu'au lieu de « première soirée organisée en</p>	

	<p>faveur des entreprises » l'on emploie le titre y consacré : « première rencontre Municipalité-Entreprises » (point 2, page 2).</p> <p>Au point 8, qui concerne les informations des délégations aux associations intercommunales, M. Denys Kaba souhaite qu'il soit précisé au point 8 relatif à l'ASIJ «..... la demande de la suppression immédiate et unilatérale du contrat des transports romontois ».</p> <p>Le procès-verbal du 29 octobre 2018 est accepté avec une abstention.</p>
<p>2. Communications du Bureau du conseil</p>	<p>Au dernier conseil, M. Franz Schambach avait constaté la disparition de la barrière en bois du côté droit dans le premier virage de la route qui mène de Les Cullayes à Montpreveyres. C'est grâce à cette intervention, note le président, que la Municipalité est intervenue et qu'une nouvelle barrière a été érigée. Il doute toutefois qu'elle soit suffisante pour retenir un véhicule.</p> <p>Concernant la désignation des commissions, le président rappelle que, parmi les cinq personnes nommées, trois le sont en qualité de membres (Art. 38 du règlement du Conseil communal) et deux en tant que suppléants. Par la suite, chaque commission est responsable de son organisation interne. Cependant, dans le cas où un membre ne peut assister à une séance, il doit faire appel à un suppléant pour le remplacer afin qu'il y ait toujours trois membres présents. Ce n'est que lorsqu'il n'y a pas de suppléant disponible que la commission s'adresse à nouveau au président.</p> <p>Le président fait un appel aux volontaires qui souhaiteraient devenir scrutateurs pour dépouiller les nombreuses votations et élections prévues en 2019.</p>
<p>3. Préavis n° 11/2018 – projet de reconstruction des collecteurs EU et EC des quartiers Aux Channey et de la Montagne à Servion avec demande d'autorisation d'emprunter la somme de Fr. 1'650'000.00</p>	<p>M. Pierre Fuchs, rapporteur pour la commission ad hoc, souligne que les membres se sont concentrés sur l'aspect technique de la reconstruction des collecteurs eaux claires et eaux usées des deux quartiers, Aux Channey et de la Montagne à Servion. L'analyse faite par le bureau d'étude Miaz &amp; Weisser propose d'établir un nouveau tracé pour les collecteurs afin de maintenir en fonction les anciennes canalisations pendant la construction du nouveau réseau.</p> <p>Rapportant pour la commission des finances, M. Eric Dammköhler relève que les problèmes constatés ne sont pas récents. Le projet présenté permet de résoudre le problème récurrent de l'encrassement dans les collecteurs des quartiers concernés, soulageant ainsi les collecteurs situés en aval, ainsi que la STEP qui reçoit des eaux claires en excès. La commission estime que l'octroi d'un crédit extrabudgétaire de Fr. 1'650'000.- est supportable pour la commune et propose d'accepter le préavis tel que présenté.</p> <p>M. Jean-Claude Chamorel note que la commission ad hoc n'a pas précisé sa position par rapport au préavis. Sur demande du président, celle-ci clarifie ses propos et propose d'accepter le préavis municipal.</p> <p>Le rapport de la commission ad hoc est accepté avec une abstention.</p> <p>Le rapport de la commission des finances est également accepté avec une abstention.</p> <p>Le préavis municipal est accepté avec une abstention.</p>

<p>4. Préavis n° 12/2018 – l’achat d’une épareuse et d’un taille-haie avec demande d’octroi d’un crédit extra budgétaire de Fr. 60'000.00</p>	<p>M. Jérôme Oberson, rapporteur pour la commission ad hoc, relève que l’épareuse actuelle, acquise en 2006, nécessite une réparation de plus de Fr. 21'000, dépense qui ne la met toutefois pas à l’abris d’une nouvelle panne. Par conséquent, la municipalité souhaite la remplacer.</p> <p>L’équipement choisi produira des revenus supplémentaires par le biais de travaux de fauche dans deux communes avoisinantes qui se sont déjà engagées par écrit en ce sens. La commission propose d’accepter le préavis tel que présenté.</p> <p>Pour la commission des finances, M. E. Dammköhler, souligne qu’il n’est pas possible de comparer les trois offres demandées par la municipalité, car les entreprises ne proposent pas volontiers des chiffres dans le cadre d’une demande budgétaire. Cependant, la commission estime que le crédit extrabudgétaire demandé est supportable pour les finances de la commune et propose d’accepter le préavis tel que présenté. La parole n’étant pas demandée, le rapport de la commission ad hoc, ainsi que celui de la commission des finances, sont tous deux approuvés à l’unanimité.</p> <p>Le préavis municipal est également accepté à l’unanimité.</p>
<p>5. Préavis n° 13/2018 – l’octroi d’un crédit extrabudgétaire avec autorisation d’emprunter Fr. 135'000.00 en vue de financer divers travaux de réfection et de transformation dans le bâtiment communal situé au Chemin du Clos Joli 2 à Servion</p>	<p>M. Olivier Oberson, rapporteur pour la commission ad hoc, rappelle que ce projet de rénovation concerne les locaux précédemment occupés par l’administration communale. Il s’agit d’y créer un appartement de 2,5 pièces en y ajoutant une cave par le biais de la transformation de l’actuel WC du sous-sol. La commission recommande l’acceptation du préavis tel que présenté.</p> <p>La commission des finances estime que le montant de Fr. 135'000.- pour les travaux paraît adéquat. M. E. Dammköhler, rapporteur, souligne qu’il s’agit du troisième et dernier préavis présenté par la municipalité pour transformer et rentabiliser les anciens collèges de Servion et de Les Cullayes. La commission des finances propose d’accepter le préavis tel que présenté.</p> <p>Le rapport de la commission ad hoc est approuvé à l’unanimité.</p> <p>Le rapport de la commission des finances est approuvé à l’unanimité.</p> <p>Le préavis tel que présenté est accepté à l’unanimité.</p>
<p>6. Préavis n° 14/2018 : budget 2019</p>	<p>Rapportant pour la commission des finances. M. E. Dammköhler relève quelques chiffres du budget 2019 : l’excédent de charges de Fr. 116'350.- ; les investissements nets d’environ deux millions de francs prévus jusqu’à la fin de la législature ainsi que l’augmentation pour 2019 de Fr. 20.- par habitant en ce qui concerne la participation au réseau APERO (Association Petite Enfance Réseau Oron). La commission souligne également l’augmentation des coûts qui sera engendrée par la construction du nouveau collège de Carrouge, dont les effets se feront sentir à partir de 2021, et la future très probable hausse du taux d’impôt communal.</p> <p>La commission préconise la prolongation de la durée de l’endettement de la commune afin de profiter des taux bas et de garantir des charges financières stables à long terme. La dette actuelle se monte à quelques Fr. 8,5 millions, respectivement Fr. 15 millions de plafond d’endettement.</p> <p>M. Olivier Bonvin demande ce que la municipalité entend par « long terme » en matière de prêt. Le syndic lui répond que les taux étant bas,</p>

	<p>certain prêts sont fixés à 5, 6, ou 10 ans. M. O Bonvin souligne que certaines banques financent à 15, voire 20 ou 30 ans.</p> <p>Le président rappelle que, dans le but d'économiser les frais de port, le budget a été distribué au conseil précédent. Les copies non distribuées étaient à disposition au Greffe et les conseillers avertis par courriel en ce sens.</p> <p>Lors de la votation, le rapport de la commission des finances est accepté à l'unanimité.</p> <p>Le budget est accepté avec une abstention.</p>
<p>7. Informations des délégations aux associations intercommunales</p>	<p><b>ASIJ</b> – M. Jérôme Berger informe qu'une séance courte a eu lieu à Forel principalement pour présenter le nouveau collège de Carrouge. Une présentation publique du futur collège de Carrouge est prévue le 23 janvier à 20h00. Le budget actuel de 39 millions correspond au plafond d'endettement et des simulations sont prévues pour le choix d'autres options dans le cas où il y aurait des changements dans les montants devisés par les entreprises. Par la même occasion, les délégués ont été informés des dégâts subis à la salle de gym du Raffort à Mézières dont les coûts seront couverts à 95 % par les assurances. Au Collège des Gollies de Servion les classes sont déjà pleines. Les enfants récemment arrivés, suite aux nouvelles constructions, seront scolarisés à Forel. La situation des transports s'est arrangée et les élèves arrivent maintenant à l'école à l'heure.</p> <p>M. Olivetta Hermann donne des informations concernant l'ORPC. L'organisation régionale de la protection civile s'est réunie le 6 décembre à Forel. Il explique que, depuis la fusion, les différentes PC ont été centralisées à Forel. Deux préavis ont été votés, dont le premier concernait le budget qui représente environ Fr. 1'700'000.-, c'est-à-dire Fr. 23.50 par habitant. Le deuxième préavis concernait le budget pour l'adaptation des nouveaux locaux. Il s'agissait d'un montant de Fr. 122'000.-, soit environ 2 francs par habitant. En 2019, il restera encore au CODIR de définir qui, parmi les trois anciens commandants, sera désigné commandant de la nouvelle entité.</p>
<p>8. Communications de la Municipalité</p>	<p>Le <b>syndic</b>, M. Cédric Matthey, informe le conseil que la municipalité a invité 19 jeunes citoyens ayant atteint 18 ans durant l'année écoulée à assister à la séance du jour. Si trois sont présents et quatre se sont excusés, 12 parmi eux n'ont pas donné réponse. Ont également été conviées les six personnes de la commune qui ont obtenu la nationalité suisse depuis le 1er janvier. Trois sont présents et trois se sont excusés.</p> <p>Le syndic fait un court résumé des droits civiques de tout citoyen suisse : en plus du droit de vote communal, qui est accordé aux étrangers, et du droit de pétition, qui est un droit pour tous, étrangers et mineurs compris, le citoyen suisse a le droit de vote sur le plan cantonal et fédéral ; le droit de choisir des représentants aux deux chambres et de se porter candidat ; le droit au référendum et, enfin, le droit d'initiative.</p> <p>Les trois nouveaux citoyens présents reçoivent une petite attention.</p> <p>Ensuite, il rappelle leurs droits aux jeunes qui ont atteint 18 ans. Dorénavant, ils doivent assumer pleinement leurs propres décisions avec toutes les conséquences qui s'ensuivent, y compris en matière</p>

	<p>d'assurances ou de paiements. Il rappelle l'obligation qu'a chacun de remplir une déclaration fiscale en son nom.</p> <p>Tous les trois sont également appelés pour recevoir un petit présent.</p> <p>M. C. Matthey félicite des jubilés : M. Carlos Alves pour 10 ans de service à la voirie et Mme Claudine Burri pour 30 ans de service au Greffe.</p> <p>Le syndic rappelle l'arrivée du père Noël organisée par le Rotary Club le samedi 8 décembre à 17h30 au zoo.</p> <p><b>Routes</b> – M. Yves Boand, municipal, résume l'état des routes. Si une ligne blanche a été tracée sur la route de Les Cullayes à Montpreveyres, soit sur l'extérieur, soit sur la partie centrale, c'est dans un but expérimental. Le tapis n'est pas encore terminé et le sera au printemps. Une glissière a été supprimée à un endroit jugé non dangereux par rapport à la charge du trafic. En ce qui concerne la route 637 Servion-Les Cullayes, une nouvelle décision a eu lieu et, finalement, la ligne médiane sera tracée. La commune profitera, par la même occasion, de faire la partie communale en traversée de village.</p>
<p>9. Propositions individuelles et divers</p>	<p>M. Alvaro Martins demande à la municipalité une amélioration de l'éclairage public entre le Chemin Praz du Perey et le Chemin des Planches qu'il estime dangereux pour le passage des enfants.</p> <p>M. François Clot remarque que le manque d'une rampe d'accès rend difficile l'entrée à la déchèterie par la « petite porte ». Mme Monique Ries, municipale, lui répond qu'initialement, c'était pour encourager les gens à venir pendant les heures d'ouverture. M. Carlos Alves ajoute que la décision de ne pas inclure de rampe était à dessein pour empêcher les gens de déplacer les containers à l'extérieur.</p> <p>Le président remercie la municipalité, le greffe, les employés communaux et la boursière. A ce propos, il demande aux conseillers de communiquer à cette dernière les changements de comptes bancaires survenus en 2018 afin qu'elle puisse verser correctement les montants dus. Il remercie également les membres du conseil, le bureau et la secrétaire du conseil communal.</p> <p>Sous les applaudissements nourris, le syndic souhaite aux conseillers de très belles fêtes d'année.</p>
<p>Clôture de la séance :</p>	<p>La séance est levée à 21h10. Prochaine séance : lundi 29 avril 2019.</p> <p>Les autres séances sont : Lundi 24 juin 2019 à 20 heures Lundi 28 octobre 2019 à 20 heures Vendredi 6 décembre 2019 à 20 heures</p>